



Délibération n° 24-13 du 12 mars 2024

Tarifs des plats en bocaux

- le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5; VU
- le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres VU universitaires et notamment l'art.R. 833-16;
- les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion VU budgétaire et comptable publique.
- l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes. VU

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h00.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 26

Le conseil d'administration du Crous Bretagne approuve les tarifs des plats en bocaux.

NOMBRE DE VOIX: 26

- **POUR: 25**
- CONTRE:
- **ABSTENTION: 1**
- **REFUS DE VOTE:**

Fait à Rennes, le 12 mars 2024

Secrétaire générale de l'académie de Rennes et de la région académique de Bretagne

Marine Lamotte d'Incamps